



SECRETARIAT

AS/Bur (2025) CB 07

23 juin 2025

Aux membres du Bureau de l'Assemblée

Carnet de bord

de la réunion tenue à Strasbourg le 23 juin 2025

Le Bureau de l'Assemblée, réuni le lundi 23 juin 2025, à Strasbourg, sous la présidence de M. Theodoros Rousopoulos, Président de l'Assemblée parlementaire, en ce qui concerne :

- **Communications :**
 - a pris note de la communication du Président de l'Assemblée ;
 - a tenu un échange de vues avec le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe ;
- **Troisième partie de session de 2025 (Strasbourg, 23-27 juin) :**
 - a pris note des demandes de débats selon la procédure d'urgence sur :
 - « Les droits des femmes en Europe – Avancées et défis » déposée par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination : a décidé de recommander à l'Assemblée de tenir ce débat, et de saisir la Commission sur l'égalité et la non-discrimination pour rapport ;
 - « Mettre fin au génocide à Gaza – Le Conseil de l'Europe doit agir sans délai » déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable : a décidé de recommander à l'Assemblée de ne pas tenir ce débat;
 - « L'urgence de mettre fin à la guerre à Gaza » déposée par la Commission des questions politiques et de la démocratie : a décidé de recommander à l'Assemblée de ne pas tenir ce débat;
 - « La paix mondiale menacée : mettre fin à la catastrophe humanitaire à Gaza et résoudre l'extension du conflit au Moyen-Orient » déposée par les président-es des groupes politiques : a décidé de recommander à l'Assemblée de tenir ce débat, et de saisir la Commission questions politiques et de la démocratie pour rapport et la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées pour avis ;
 - a pris note des demandes de tenir des débats d'actualité sur :
 - « Appel à la libération immédiate des personnes victimes de persécutions politiques en Géorgie », déposée par le groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe : a décidé de recommander à l'Assemblée de tenir ce débat et a désigné M. Stephen Gethins (Royaume-Uni, ADLE) comme premier orateur;
 - « Les tentatives d'affaiblir la Convention européenne des droits de l'homme et d'attaquer l'indépendance et l'impartialité de la Cour européenne des droits de l'homme par des ingérences politiques », déposée par M. Christophe Lacroix (Belgique, SOC) et 21 membres de l'Assemblée parlementaire : a décidé de recommander à l'Assemblée de ne pas tenir ce débat;
 - « La Cour européenne des droits de l'homme : relever les défis de notre temps », déposée par les président-es des groupes politiques : a décidé de recommander à l'Assemblée de tenir ce débat et a désigné Lord Richard Keen (Royaume-Uni, CEPA) comme premier orateur ;

- a mis à jour le projet d'ordre du jour ;
- a pris note du rapport établi par la Commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme au titre du Royaume-Uni ([Doc. 16198 Add.2](#)) ;
- a préparé la réunion du Comité mixte ;
- **Rapport d'activité du Bureau de l'Assemblée (11 avril – 22 juin 2025)** (rapporteur : M. Frank Schwabe, Allemagne, SOC) : a approuvé le rapport d'activité ([Doc. 16198](#)) ;
- **Renvois et transmissions en commissions** : a approuvé les renvois et transmissions tels que présentés en annexe 1, sous réserve de ratification par l'Assemblée par le biais du Rapport d'activité ;
- **Observation d'élections** :
 - *Albanie : élections législatives (11 mai 2025)* : a approuvé le [rapport](#) d'observation des élections législatives ;
 - *Pologne : élection présidentielle (18 mai 2025)* : a pris note de la [déclaration](#) sur le deuxième tour de l'élection présidentielle (1^{er} juin 2025) ;
 - *République de Moldova : élections législatives (28 septembre 2025)* : a approuvé la liste des membres de la commission *ad hoc* pour observer ces élections (annexe 2) ;
- **Suivi de la Résolution 2594 (2025) sur la « Modification de certaines dispositions du Règlement de l'Assemblée »** : a pris note des *modalités de mise en œuvre des récentes modifications apportées aux nominations des Vice-Président-es de l'Assemblée et des Rapporteuses Générales et Rapporteurs Généraux*, telles qu'elles figurent dans le mémorandum présenté par la Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire ;
- **Questions soulevées par les commissions**
 - *Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable* : a examiné et a approuvé le mandat révisé du Réseau parlementaire sur la situation des enfants d'Ukraine (sous réserve de ratification par l'Assemblée dans l'addendum du Rapport d'activité) (annexe 3) ;
- **Conférence sur l'intelligence artificielle, Londres, 15-16 décembre 2025** : a décidé de constituer une commission *ad hoc* du Bureau pour participer à cet événement composée de 40 membres (AS/Cult: 6; AS/Pol: 6; AS/Jur: 5; AS/Ega: 5; AS/Soc: 5; AS/Mig: 5; AS/Mon: 4; AS/Cdh: 2; AS/Rul: 2) ;
- **Composition des commissions** :
 - Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi) :
 - sur la base d'une proposition du groupe des Conservateurs européens, Patriotes & Affiliés, a nommé M. Malte Kaufmann (Allemagne) comme membre ;
 - sur la base d'une proposition du groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, a nommé Mme Lucia Plaváková (République slovaque) comme membre ;
 - sur la base d'une proposition du Groupe pour la gauche unitaire européenne, a nommé M. Vlad Batrîncea (République de Moldova) comme membre ;
- **Résolution 2530 (2024) sur un avenir démocratique pour le Bélarus** : a approuvé la liste révisée des membres de la délégation représentative des forces démocratiques du Bélarus pour 2025 (sous réserve de ratification par l'Assemblée dans l'addendum du Rapport d'activité) ;
- **Dates et lieux des prochaines réunions** : a décidé de tenir ses prochaines réunions comme suit :
 - Vendredi 27 juin 2025, 8 h 30, Strasbourg (partie de session) ;
 - Vendredi 5 septembre 2025, 9 h 30, Paris.

Isild Heurtin

Copie aux :

Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire
Directrices et agent-es du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire
Secrétaires des délégations nationales et des groupes politiques de l'Assemblée
Secrétaires des délégations d'observateurs et de partenaires pour la démocratie
Secrétaire Général du Congrès
Secrétaire du Comité des Ministres
Directrice et Directeurs Généraux
Directeur de Cabinet du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
Directeur du bureau du Commissaire aux droits de l'homme
Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe

Annexe 1 – Renvois et transmissions en commissions

A. Renvois en commission

- *Faciliter la reprise économique et la résilience de l'Ukraine: des retours volontaires au renforcement de la coopération et de l'investissement*, [Doc. 16160](#), proposition de résolution : renvoi à la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour rapport* ;
- *Le pluralisme politique et la démocratie mis à mal en Bulgarie*, [Doc. 16161](#), proposition de résolution : renvoi à la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) *pour prise en compte dans la préparation du rapport sur « Dialogue postsuivi avec la Bulgarie »* ;
- *Garantir le droit d'accès à l'eau potable*, [Doc. 16162](#), proposition de résolution : renvoi à la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour rapport* ;
- *Défendre notre diversité culturelle et notre liberté d'expression et d'information en faisant respecter le droit d'auteur*, [Doc. 16165](#), proposition de résolution : renvoi à la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias *pour rapport*.

B. Prolongations de renvois

- *L'Assemblée parlementaire doit soutenir le Kazakhstan dans la poursuite de ses réformes démocratiques*, [Doc. 15569](#), proposition de résolution, renvoi 4673 du 10 octobre 2022 – validité : 10 octobre 2025 : prolongation jusqu'au 10 octobre 2026 ;
- *Le rôle des jeunes dans la revitalisation de la démocratie*, [Doc. 15756](#), proposition de résolution, renvoi 4746 du 19 juin 2023 (prolongé le 31 janvier 2025) – validité : 30 juin 2025 : prolongation jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- *Institutionnaliser les relations de l'Assemblée parlementaire avec le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies*, [Doc. 15807](#), proposition de résolution, renvoi 4766 du 9 octobre 2023 – validité : 9 octobre 2025 : prolongation jusqu'au 9 octobre 2026 ;
- *Examen du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement de la République kirghize*, [Doc. 15810](#), proposition de résolution, renvoi 4768 du 9 octobre 2023 – validité : 9 octobre 2025 : prolongation jusqu'au 9 octobre 2026.

Annexe 2 – Liste des membres de la commission *ad hoc* pour observer les élections législatives en République de Moldova (28 septembre 2025)

Chairperson / Président·e : ZZ

Socialists, Democrats and Greens Group / Groupe des socialistes, démocrates et verts (SOC)

Ms / Mme Edite ESTRELA, Portugal
Mr / M. Gerardo GIOVAGNOLI, San Marino / Saint-Marin*
Mr / M. Didier MARIE, France
Ms / Mme Luz MARTINEZ SEIJO, Spain / Espagne
Ms / Mme Wanda NOWICKA, Poland / Pologne
Mr / M. Stefan SCHENNACH, Austria / Autriche

Substitutes / Suppléant·es

Ms / Mme Sibel ARSLAN, Switzerland / Suisse
Mr / M. Jone BLIKRA, Norway / Norvège
Mr / M. Christophe CHAILLOU, France
Mr / M. Yunus EMRE, Türkiye
Ms / Mme Aurora FLORIDIA, Italy / Italie
Mr / M. Antonio GUTIERREZ LIMONES, Spain / Espagne
Ms / Mme Bisera KOSTADINOVSKA-STOJEVSKA, North Macedonia / Macédoine du Nord
Mr / M. Roberto SPERANZA, Italy / Italie

Group of the European People's Party (EPP/CD) / Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)

ZZ
ZZ
ZZ
ZZ
ZZ
ZZ

Substitutes / Suppléant·es

Ms / Mme Andrea EDER-GITSCHTHALER, Austria / Autriche
Mr / M. Cristian-Augustin NICULESCU- ȚĂGÂRLAȘ, Romania / Roumanie*
Ms / Mme Marija PETRUSHEVSKA, North Macedonia / Macédoine du Nord
Mr Giorgios STAMATIS, Greece / Grèce
Ms / Mme Albana VOKSHI, Albania / Albanie*

European Conservatives, Patriots & Affiliates (ECPA) / Conservateurs européens, Patriotes et Affiliés (CEPA)

Mr / M. Simone BILLI, Italy / Italie
Ms / Mme Elisabetta GARDINI, Italy / Italie*
Mr / M. Armen GEVORYAN, Armenia / Arménie
Mr / M. Malte KAUFMANN, Germany / Allemagne

Alliance of Liberals and Democrats for Europe (ALDE) / Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)

Mr / M. Mehmet AKALIN, Türkiye
Ms / Mme Louise MOREL, France
Ms / Mme Lucia PLAVAKOVA, Slovak Republic / République slovaque*

Substitutes / Suppléant·es

Mr / M. Iulian BULAI, Romania / Roumanie
Ms / Mme Valentina GRIPPO, Italy / Italie
Mr / M. Arminas LYDEKA, Lithuania / Lituanie
Ms / Mme Liliana TANGUY, France

Group of the Unified European Left (UEL) / Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)

ZZ

* Pre-electoral mission / mission préélectorale

Annexe 3 – Mandat du Réseau parlementaire sur la situation des enfants d'Ukraine

Durée : juin 2024 - 31 décembre 2025

Conformément à la décision du Bureau du 7 mars 2024 d'inviter la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable à envisager la création d'un réseau sur la situation des enfants d'Ukraine dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du paragraphe 26 de la [Résolution 2529 \(2024\) sur « La situation des enfants d'Ukraine »](#), le Réseau parlementaire sur la situation des enfants d'Ukraine de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est constitué lors de la partie de session de l'Assemblée de juin 2024, sous les auspices de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable.

Le mandat du Réseau a été adopté par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe lors de sa réunion du 3 juin 2024 pour transmission au Bureau de l'Assemblée.

Objectif du Réseau

1. Conformément à la Résolution 2529 (2024), la mission du Réseau est d'apporter un soutien à l'Assemblée pour « continuer son rôle de facilitateur [...] pour soutenir les autorités ukrainiennes et les diverses organisations internationales tels que l'UNICEF, le HCR, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et d'autres agences compétentes des Nations Unies, et le CICR, afin de déterminer les moyens les plus rapides pour identifier et permettre une recherche efficace des enfants, à l'aide d'éléments les plus complets possibles quant à leur identité et aux conditions de leur déportation ou de leur transfert forcé par la Fédération de Russie ».

En particulier, en tant que plateforme d'échange, le Réseau devrait :

- faciliter la coordination entre les autorités ukrainiennes, les organisations internationales, la société civile et d'autres acteurs concernés
- faciliter la mise en œuvre rapide et efficace des mécanismes existants et contribuer à la recherche de nouveaux mécanismes, le cas échéant, pour l'identification, la recherche et le retour des enfants ukrainiens déportés
- s'assurer que les enfants ukrainiens qui sont de retour dans leur pays soient réintégrés de manière appropriée
- promouvoir la protection des droits des enfants ukrainiens déplacés et réfugiés
- assurer la promotion et la diffusion des standards du Conseil de l'Europe et des outils et livrables du Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine (CGU)
- soutenir l'accès des enfants ukrainiens à l'éducation et à des services de santé, y compris des soins et un soutien psychologique pour ceux qui sont touchés par la guerre.

Composition du Réseau

2. Le Réseau sera composé de :

2.1. Au titre des 46 États membres du Conseil de l'Europe : pour chaque parlement monocaméral, un membre titulaire et un membre suppléant, nommés par leur délégation nationale ; pour chaque parlement bicaméral, un membre titulaire et un membre suppléant de chaque chambre du parlement, nommés par leur délégation nationale.

2.2. Au titre des parlements disposant du statut d'Observateur ou Partenaire pour la Démocratie avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : un·e parlementaire de chaque délégation, désigné·e par la délégation nationale.

2.3. **Trois membres** désigné·e·s **par chacune** des commissions de l'Assemblée parlementaire suivantes :

- Commission des questions politiques et de la démocratie
- Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

- Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées
- Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable
- Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias
- Commission sur l'égalité et la non-discrimination.

2.4. Un.e membre associé.e désigné.e par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

3. Les membres du Bureau de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, les président.e.s des groupes politiques et le Président de l'Assemblée seront membres de droit du Réseau.

Méthodes de travail du Réseau

4. Aux termes de l'application du Règlement de l'Assemblée, le Réseau est assimilé à une sous-commission de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable. Chaque membre de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable a le droit d'assister aux réunions du Réseau.

5. Les langues de travail du Réseau seront le français et l'anglais.

6. Le Réseau tiendra sa première réunion lors de la quatrième partie de session de l'Assemblée en 2024 (30 septembre – 4 octobre), avec le Président de l'Assemblée à la présidence, et élira son Bureau parmi ses membres à cette occasion.

7. Afin de remplir la tâche énoncée au paragraphe 1 de ce mandat, le Réseau s'inspire des traités internationaux et européens, des déclarations et rapports des Nations Unies, et des textes adoptés par l'Assemblée parlementaire, en particulier ceux en rapport avec la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

8. Le Réseau pourra coopérer avec des parlementaires et parlements nationaux en dehors d'Europe, ainsi qu'avec les réseaux parlementaires et les assemblées parlementaires internationales et régionales.

9. Le Réseau pourra s'appuyer sur l'initiative "Bring Kids Back UA" et sur le partage d'informations avec la société civile ukrainienne.

10. Le Réseau œuvre à limiter son impact sur l'environnement.